L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 2 JUILLET.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1867		$838,130 13
Savoir: Primes d'incendie	$463,778 83	
Primes de mer	201,377 22	
Primes de rivières	232,974 08	
En moins, primes remboursées	4,313 10	
En moins, primes non expirées	40,394 00	$44,707 10
Montant net des primes		$793,423 03
Pertes payées		
Pertes par l'incendie	$140,352 80	
Pertes sur mer	131,939 20	
Pertes sur les rivières	204,175 35	
	$476,517 35	
Réassurances	43,384 34	
Dépenses, taxes, intérêts, escomptes, etc.	56,273 87	
Escompte au lieu de scrip	77,770 36	$653,945 92
Bénéfice net		$139,477 11

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en propriétés foncières	$36,850 52
Placé en hypothèque sur propriétés foncières	65,962 50
Placé en bons de la ville et autres	82,220 00
Placé en actions de banque et autres	111,055 00
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance	121,727 00
Prêts sur garanties	22,150 00
Effets	34,958 47
Primes en voie de perception	101,636 51
En caisse	162,888 31
	$738,448 31

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, et, pourvu dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé le dixième lundi de mai 1867, aux porteurs ou à leurs ayants-cause, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.

CHAS BRIGGS, Président.
ANT CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs,	A R Montgomery,
Ant Carrière,	Chas Weisbaar,
Geo A Fosdick,	A Lecour,
Martin Pitcher,	Frank Williams,
R Brasier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte	John Thornhill,
John S Maunsell,	W A Violett,
F Anderson,	D Plaggio,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A French,	Harlow J Phelps,
Geo W Dunbar,	Wm H Pinckard,
F F Stockmeyer	Henry H Bryan,
G W Hynson,	John S Wails,
Arch'd Montgomery,	J B Ehlers,
Henry J Voss,	George Foster,
F Marquèze,	Andrew Stewart,

21 mars. L R Frohler

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866:

Primes d'incendie	$392,131 71	
Primes de marine	128,356 18	
Primes de rivière	506,849 50	$1,027,339 40
Montant des primes expirées		895,451 44
Pertes payées et estimées		
Pertes d'incendie	$34,692 06	
Pertes de navires	79,646 06	
Pertes de rivières	249,343 38	
Escompte payé au lieu de scrip	79,762 57	
Taxes payées	35,192 34	
Réassurances payées	61,207 21	
Profits et pertes, dépenses générales, timbres, escompte en moins, etc.	140,166 00	678,730 21
Bénéfice net		$257,751 23
Montant des primes participant au dividende		404,711 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets garantis par hypothèques	$80,445 00
Billets garantis par actions	20,384 00
Effets	51,155 51
Propriétés foncières	80,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville	79,000 00
Placé en actions de banques	20,200 00
Scrip étranger et du pays, compte de scrip	43,388 2
Compagnie du Dry Dock Vallette	1,575 00
Dû pour primes et en voie de perception	166,669 18
En caisse	237,430 52
	$847,180 90

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS A ADAMS Président
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant sur tous ses certificats de scrip non payés aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende-scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes gagnées participant au bénéfice pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, pour le dit dividende, à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président,
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos A Adams,	Sam'l H Kennedy,
C D Budecke,	James I. Heane,
Sam'l B Newman,	A Dutfoil,
F H Foley,	Wm Edwards,
J Norman Jackson,	A Olza,
A Thomson,	A. B. Reading.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1865.	$85,294 00	
Primes dans l'année expirée le 31 décembre 1866:		
Sur les risques d'incendie	$247,126 25	
Sur les risques de mer	70,080 74	
Sur les risques de rivières	64,037 45	
Total des primes		$461,383 44
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1866	$101,429 00	
Primes remboursées	3,459 41	104,888 41
Total des primes gagnées		$376,495 03
Pertes: Sur les risques d'incendie	$85,773 43	
Sur les risques de mer	35,142 93	
Sur les risques de rivière	35,932 96	
	$219,848 92	
Taxes	13,670 81	
Réassurances	11,318 08	
Dépenses générales, comptes d'intérêt	13,739 77	
Intérêt de scrip	34,397 80	292,475 13
Bénéfice net		$94,009 9

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets garantis par hypothèques	$189,204 92
Primes en voie de perception	63,566 82
Bons consolidés et bons de la ville	56,450 00
Placé en actions de la Compagnie du Gaz	37,700 00
Placé en actions de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans	3,300 00
Scrips de compagnies d'assurance mutuelle et de la Bourse des Négociants	79,726 00
Propriété foncière	1,000 00
Compagnie Valette Dry Dock	8,079 44
En caisse	57,128 19
	$506,215 17
En moins: Intérêt de scrip non réclamé	$6,580 00
Intérêt (dû en mars) sur les scrip non encore payés	34,377 80
Réclamations non réglées	7,855 00
	38,842 80
	$467,372 37

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans. Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui 9 janvier 1867, par devant moi, soussigné, Juge de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés J. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 9 janvier 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 1 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de VINT-CINQ pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866 — dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er mars prochain. Il a été résolu en outre de payer, le deuxième lundi de mars prochain, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la Compagnie.

Directeurs:

Geo. Urquhart,	Wm Stevens,
A. Rocherau,	Cha. Lafitte,
G. W. Babcock,	A. Schreiber,
J. A. White,	John Gauche,
W. F. Vredenburg,	J. M. Lapeyre,
T. B. Blanchard,	J. Tuyes.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:—

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866		$396,315 35
Primes d'incendie	$251,425 04	
Primes de mer	96,216 61	
Primes de rivières	54,673 70	396,315 35
Moins les risques non expirés	$47,946 00	
Primes remboursées	2,542 06	50,488 06
Montant net des primes		$345,827 29
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	$102,194 98	
Pertes sur les mers	104,111 32	
Pertes sur les rivières	18,047 23	
	$224,353 48	
Réassurance	10,422 11	
Remboursements de vingt et vingt-cinq pour cent	30,019 74	
Frais, les Bals, les taxes de revenu intérieur, les profits et pertes, l'intérêt sur le scrip, l'intérêt en moins, etc.	31,261 31	296,116 64
Bénéfice nets		$39,310 65
Montant net des primes au 30 nov. 1866		$335,427 29
Moins, le montant sur lequel il a été remboursé vingt et vingt-cinq pour cent		176,666 30
Montant participant au bénéfice		$148,761 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets	$26,186 37
Primes en voie de perception	116,967 05
Placé en bons de banque	71,361 55
Prêts sur garanties	26,427 76
Prêts sur hypothèque	2,317 00
Placé en bons du chemin de fer	59,862 00
Placé en scrip de compagnies d'assurance	12,000 00
En caisse	9,555 16
	$346,779 29

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
O. GAILLARD, Président.
H CASTAREDE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 17 décembre 1866.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant au bénéfice, pour l'année expirée le 30 novembre 1866, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de février prochain. Ils ont également résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les scrips en circulation, à partir du deuxième lundi de février 1867.

DIRECTEURS:

J. Lorber,	A. Miltenberger,
A. Verloin De Gruy,	L. Lecomte,
Jhon Gauche,	L. Grand,
Jos. A. White,	T. Avendano,
O. Gaillard,	H. D'Meza,
J. A. Bosque,	F. Mathon.

A. Bidault.
Bureau, rue Carondelet, No 2.

Jas. W. Watson vs Thaddeus P. Mott et le Remorqueur Baltic et al.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, vingt-six de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication du—

Le remorqueur BALTIC, tel qu'il se trouve actuellement amarré dans le fleuve Mississipi, en face de la Troisième District [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.

TROISIEME TABLEAU ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867		$198,082 24
Savoir: Sur les risques d'incendie	$97,326 43	
Sur les risques de mer	68,574 69	
Sur les risques de rivière	32,181 12	$198,082 24
Montant des risques non expirés le 30 avril 1866		23,722 37
		$221,804 61
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$47,704 74	
Sur les risques maritimes	71,585 34	
Sur les risques de rivière	15,683 83	$135,968 91
21 p. c. remis aux assurés	$45,149 66	
Primes remises	5,322 37	
Réassurances	14,822 51	
Taxes		$1,327 36
Dépenses, intérêt en moins		11,976 64
		8,877 43
		$219,175 84

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté	$112,390 38
Prêts garantis par nantissement	24 049
Effets pour primes à courte échéance	78,215 07
Actions du "Valette Dry Dock Co"	4,700 00
Actions de banques et autres actions	6,547 50
Scrips de compagnies d'assurances mutuelles	2,050 00
Biens fonciers	16,745 88
Primes en voie de perception	32,067 65
En caisse	44,613 51
Total de l'actif	$252,628 87

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS:

J. Folger,	F. Malochée,	J. C. Denis,
J. Adams,	Th. D Miller,	T. N. Blake,
A. Ducros,	C. W. Bradbury.	Hy. Peychaud.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:—

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente:		
Sur les risques d'incendie	$885,910 49	
Sur les risques de rivières	200 038 03	
Sur les risques de mer	347 231 32	
Total des primes		$1,433,479 84
En moins.—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1867	$234,182	
Primes remboursées	35,955 29	230,137 39
Montant net des primes le 31 mai 1867		$1,183,342 57
Pertes payées pendant l'année:		
Sur les risques d'incendie	$311,223 89	
Sur les risques de rivières	199 719 43	
Sur les risques de mer	278,627 60	
	$789,570 92	
Taxes	33,650 57	
Réassurances.—Dépenses, Profits, pertes, moins intérêts	83,302 44	$926,523 93
Bénéfice net		$256,819 64

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$159,617 87
Billets garantis par hypothèques	591,980 18
Billets garantis par nantissements	100,007 40
En caisse	74,750 32
Actions de banques et de chemin de fer	142,215 00
Primes en voie de perception	95,629 88
Bons de la Ville	59,639
Effets à recevoir	113,891 78
Scrips de Compagnies d'Assurances	36,715
Actions du Dry Dock Valletti	15,000
Actions du Bateau "Levee Steam"	6,000
Actions du "Marine Dry Dock"	2,950
Actions de l'Etat	1,000
Actions du "Merchants Ex hange"	5,000
Actions du "Lightning Wrecking Co"	1,000
Bons de l'Etat	1,500
Total	$1,406,416 43
En moins: Intérêts non réclamés, et intérêts à payer au juillet prochain	$95,264 12
40 pour cent sur le capital du scrip de 1859, payable au juillet prochain	59,548 50
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1867	224,182 $378,994 62
Actif net	$1,027,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge-de-Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année pour lequel les certificats de scrip seront émis le premier lundi prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et six pour Cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs. —

John Pemberton,	M. Puig,
Chs. Sagory,	David McCoard,
Pierre Poutz,	P. Maspero,
S. Q. Reid,	L. T. Gaurès,
J. J. Fernandez,	J. Morgan Hall.
E. Dupasseur	7juin—3m

PREMIER ETAT ANNUEL (HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867:

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

Risques d'Incendie	$150,143 48	
Risques sur les Rivières	210,112 53	
Risques sur la Mer	53,370 41	$413,626 42
Moins les Primes remboursées		1,910
Montant net des Primes		$412,616 31

Pertes payées, moins le Sauvetage.

Sur les Risques d'Incendie	$41,438 55	
Sur les Risques des Rivières	252,317 92	
Sur les Risques de Mer	57,395 55	$341,151 12
Différence		$71,465 31
En moins, les Réassurances	$44,427 30	
Remboursements	19,104 37	
Frais d'organisation, dépenses générales, taxes de ville, d'état, etc.	34,500 06	
	$98,031 73	
En moins, Intérêt, Escompte au crédit des Dépenses éventuelles	$6,683 43—$91,348	
Excès		$10,116 91

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets de capital	$334,720 00
En caisse	46,535 34
Primes, etc, en voie de perception	27,609 21
Actions de Chemin de fer à Gaz, etc	54,475 00
Meubles, instruments de bureau, etc	5,749 17
	$346,816 91
Primes non expirées le 30 avril 1867,	$37,034 00

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 mai 1867.
[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant du capital.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DUANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jos. W. Carroll,	T. M. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Ball,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I. Noble,	Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood,	P. S. Wiltz,
A. S. Huntington,	Richard Milliken,
J. G. Brown,	Samuel P. Moore,
John Phelps,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	H. McNeil, Vance,
W. Caulfield,	W. B. Tullis,
John Chaffe,	Hugh McColl,
	L. H. Terry. 17mai—1m

La Compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE vs. ANTONIO (COSTA.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19 579—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-sept de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain désigné par le numéro Cent vingt-deux, dans l'îlet Vingt-deux, situé rue de Craps, entre celles d'Espagne et Mandeville, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans. Le dit terrain ayant trente-deux pieds de face à la rue de Craps, sur cent cinquante pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en bois, couverte en bardeaux, portant le No. 524, sur la rue de Craps, une cuisine basse en bois couverte en bardeaux, etc.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph A. Diaz, suivant acte sous signatures privées, en date du 12 mai 1860, enregistré au bureau des améliorations, au Livre 82, fo. 203.

2o—Un certain terrain ou une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro Cinquante, borné par les rues Prosper, Arbony, Solidelle et Annette, désigné par le numéro Cinquante-cinq, d'après un plan dressé par John Brill, architecte, le 3 d'avril 1849 et déposé en l'étude de H. P. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 41 du Livre de plans No 2.

Le dit terrain mesure, mesure anglaise, trente-et-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Prosper, sur une profondeur de cent soixante pieds un pouce quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en édifices en bois.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph A. Diaz, suivant acte sous signatures privées, en date du 17 mars 1858, enregistré au bureau des Aliénations au Livre 83, folio 203.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—juil. et 3,12,20,27

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Marie Folz épouse de Conrad Apple et al. vs. Michael Folz et al.

ACTION EN PARTAGE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,816—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de juin 1867, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI quinze de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété décrite ci-après:

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Josephine, Chippewa, Fulton et St André, désigné par le Numéro Quarante dans l'îlet Numéro Sept de l'ancien faubourg Lafayette. Le dit terrain mesure, suivant plan, soixante pieds de face à la rue Josephine sur cent vingt-huit pieds de profondeur, mesure française.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Cette propriété a été acquise par Michael Folz d'Henri Haub, suivant acte au rapport de L. R. Kenny, ci-devant notaire public de la Paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1848.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13 juin—22,29 6-15 juillet

Succession de PETER WILLIAMS — No 28,666.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués en conformité au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE.
29 juin—8,7juillet

Succession de [illegible] Chazal, Veuve Jean Griffon

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible], ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués en conformité au dit compte.

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET, No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

SAVON GLYCÉRINE pour blanchir et adoucir les mains. 2 fr. la boîte de 3 pains.
EXTRAIT de JUS DE LIMON et de GLYCÉRINE, pour nettoyer les Cheveux et les rendre souples et brillants. 2 fr. 50.
VINAIGRE RIMMEL, d'un arome délicieux, pour la Toilette et les Bains. 1 fr. 50.
ALMANACH parfumé illustré, 50 cent. France, pour 55 cent.
PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL
EXTRAITS d'Odeur: Ess. Bouquet, Violette, Foin nouveau, etc. 2 fr.
COSAQUES à l'Eau de Rose, surprise amusante pour dîners, bals et soirées. Boît. 3 fr.
COLD-CREAM à la Glycérine et à la Fraise. 1 fr. 50.
ARTICLES nouveaux et élégants pour Étrennes et Cadeaux.
96, Strand, 128, Regent st., 24, Cornhill, LONDON.
DÉPOT A PARIS, Boulevard des Italiens, 47.
Dépôt chez M. DUCONGÉ, droguiste; M. MAUNSELL & Co, No 21 rue de Chartre's SCHWAB, de Chartres.

COPAHINE-MÈGE
G. JOZEAU
PHARMACIEN, 125, BOULEVART MAGENTA.
Ce médicament, qui a mérité les remerciments de l'Académie Impériale de Paris en 1840, lé recommandation des médecins spéciaux de Paris et de Londres, est depuis 25 ans le traitement le plus agréable, le plus facile, le plus discret des maladies vénériennes. Les malades l'emploient sans répugnance et avec sécurité contre le retour de la maladie. La marque de fabrique ci-contre et la signature G. JOZEAU, garantissent de toute contrefaçon ou imitation dangereuse.
Chez M. Laplace, pharmacien, M. Ducongé, droguiste, Maunsell & Co, et dans toutes les pharmacies.

OPPRESSION, ASTHME, SUFFOCATION,
et toutes les affections des voies respiratoires sont calmées à l'instant même et guéris par les TUBES-LEVASSEUR pharmacien, 19, rue de la Monnaie, Paris. Prix 3 fr.—Dépôts chez M. DUCONGÉ, et M. MAUNSELL & Co.

POUDRE DE ROGÉ
Purgatif aussi sûr qu'agréable
Un flacon de cette poudre en dissolution dans une bouteille d'eau, donne une limonade agréable qui purge vite, sûrement, sans causer d'irritation comme la plupart des autres purgatifs.
La poudre de Rogé d'une conservation indéfinie s'emporte facilement en voyage.
DÉPOT
A la Nouvelle Orléans, chez M. DUCONGÉ, droguiste et MM. MAUNSELL & Cie, droguistes. — A New York, chez M. J. MILHAU & Cie, pharmaciens, et E. FOUGERA, droguiste.

PILULES de Carbonate ferreux inaltérable DE VALLET
Approuvées par l'Académie de médecine, les Pilules de Vallet sont employées avec le plus grand succès pour guérir les pâles couleurs et fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques. Ce ferrugineux ne noircit jamais les dents.
Comme garantie d'origine, le nom de l'inventeur est gravé en creux sur chaque pilule comme ci-contre.
VALLET
DÉPOT
A la Nouvelle-Orléans, chez M. DUCONGÉ, droguiste et MM. MAUNSELL & Cie, droguistes — A New York chez M. J. MILHAU et Cie, pharmaciens, et E. FOUGERA, droguiste.

Copahu pur DE PARIS. CAPSULES RAQUIN.
Après avoir traité 100 malades et obtenu 100 guérisons, l'Académie de Médecine a déclaré qu'elles étaient supérieures à toutes les autres préparations.—Pour éviter les contrefaçons, exiger le nom de l'inventeur RAQUIN sur chaque flacon, qui est enveloppé avec le rapport de l'Académie traduit en 5 langues. Dans les principales pharmacies et le FAVIER D'AUBENTIERS. Entrepôt chez M. FOUGERA, New York. M. DUCONGÉ, à la Nouvelle-Orléans.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ
Employée depuis 1830, dans tous les pays, pour la guérison des rhumes, grippes, toux, catarrhes, enrouements.
DÉPOT
A la Nouvelle Orléans, chez M. DUCONGÉ, droguiste et MM. MAUNSELL et Cie, droguistes — A New-York, chez M. J. MILHAU et Cie, pharmaciens, et E. FOUGERA, droguiste.

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867		182,345 03
Primes d'incendie	127,008 99	
Primes de mer	44,610 32	
Primes de rivières	10,725 77	182,345 03
Moins—Primes remboursées		2,245 00
Montant en réserve pour risques non expirés		25,425 35
		27,670 95
Montant net des primes		154,674 15
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	26,719 50	
Pertes sur mer	22,293 20	
Pertes sur les rivières	2,608 08	
	51,121 79	
Réassurances	6,479 69	
Dépenses, intérêt	29,063 17	
Taxe et souscriptions	25,148 67	
20 et 25 p. c. d'escompte	4,740 92	
	37,013 13	124,454 20
Bénéfice net		30,219 95

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	240,550 00
Effets	1,333 85
Dû, par comptes individuels	16,319 62
Prêts sur garanties, sur demande	27,830 00
Prêts sur hypothèque	20,864 30
Garanties des Etats Unis	15,700 00
En caisse	23,367 61	$355,645 28

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER, D. MICHEL, Secrétaire. Président.

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 8 avril A. 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 50 pour cent sur le capital payé ou $10 par action, sera déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

— Directeurs. —

J. H. Elmer,	F. Wirtz,	H. Blaise,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Wers,
F. A. Lulling,	C. T. Forster,	Louis Schwartz,
A. Bruhn,	F. Frob,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	H. W. Schwartz,	Charles Bruder,
Thos Schorr,	August Koenig,	D. Michel,
Chas Loeffler,	F. Berge,	G. H. Kustendick
Julius Hoerner,	F. Rickert,	K. Claren.

12 avril—1mo1

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, NLLE-ORLEANS, RUE DU CAMP, No. 61.

ONZIEME ETAT ANNUEL. De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$281,338 30	
Sur les risques de mer	83,118 68	
Sur les risques de rivières	293,024 48	
	$658,481 44	
Risques non expirés le 31 déc.	63,343 00	$722,824 44
A déduire:		
Risques non expirés le 31 déc. '66	66,885 00	
Primes remboursées le 31 déc. '66	4,597 16	71,482 16
Montant net des primes le 31 déc. '66		$651,342 28
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'inc.	$66,277 15	
Sur les risques de mer	49,518 49	
Sur les risques de riv.	208,121 68—323,918 32	
Réassurances	4,257 90	
Quinze, vingt et vingt-cinq pour cent d'escompte sur primes	103,399 61	
Montant réservé pour pertes non réglées	60,800 00	
Dépenses, taxes, profits et pertes escompte et intérêt en moins	89,997 62	586,563 45
Bénéfice net		$64,756 83
Montant net des primes		$621,342 28
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été remboursé quinze, vingt et vingt-cinq pour cent		322,003 14
Montant net des primes participant au bénéfice		$129,339

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en bons de la ville et de l'Etat, évalués à	$430,390 00
Placé en actions de banques et du gaz	173,000 00
Prêté sur gage	30,500 00
Prêté sur hypothèque	30,000 00
Effets	26,249 65
Primes dues et en voie de perception	41,982 81
Scrip d'autres Compagnies d'Assurance	14,145 00
Fonds n'ayant pas cours	5,790 00
En caisse	276,645 92
	$1,036,733 68

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO. Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 16 janvier 1867.
G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de profit non échus, payés à partir du 11 février prochain et de racheter à partir de la dite date, CINQUANTE POUR CENT du scrip de 1858. Ils ont en outre déclaré un dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur les primes expirées le 31 décembre (participant profit) de l'année expirée le 31 décembre, et il sera émis des certificats à cet effet à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John G Gaines,	H T Lonsdale,
John C Ricks	Sumpter Turner
E J Hart	B Pierce,
J H Stauffer,	J B Bres,
Henry Renshaw,	Thec. A James,
Thomas Sloo,	J C Barelli

VENTES JUDICIAIRES.

ASHER D. ATKINSON vs. la succession de DANIEL CHRISTIE, John Christie, administrateur.

Succession de Daniel Christie.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 28,684 et 27,167—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un ordre de vente daté du 10 d'avril 1867, tous deux à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le JEUDI, onze de Juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1o—Une certaine étendue de terre actuellement en une plantation sucrière, située en la Paroisse St-Charles, du côté Est, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à une distance d'environ vingt-sept milles au-dessus de cette ville, contenue aux limites supérieures à la propriété de J. B. Labranche, mesurant cinq arpents de face au fleuve, sur une profondeur de quarante arpents, entre les profondeurs ci-après, savoir:

La première portion, trois arpents de face, limitée supérieurement à la [illegible] de huit arpents; la deuxième portion, trois arpents de face, sur une profondeur de quarante arpents, et la quatrième portion, deux arpents de face, sur une profondeur de quarante arpents, la cinquième portion, trois arpents de face, sur une profondeur de quatre-vingts arpents.

2o—Le tiers indivis d'une certaine portion de terre, étant la deuxième concession, derrière la deuxième portion ci-dessus décrite, contenant deux cent quarante arpents en superficie.

3o—Une autre portion de terre située en la même paroisse et étant le lot No 72, dans le Township No 11, de la Rangée vingt (20), Est, contenant soixante dix 64/100 acres.

4o—Une autre portion de terre située en la même paroisse et étant le lot No vingt trois, Township fractionnel No Treize de la Rangée Vingt, Est, contenant quarante et 20/100 acres.

5o—Lot No. 10, dans le Township fractionnel No Treize, Rangée Vingt, Est, du District Sud-Est de la Louisiane, Paroisse de St. Charles, à l'Ouest du fleuve Mississippi et contenant une surface de cent quatre-vingt-onze 31/100 acres.

6o—Terres marécageuses, savoir: Moitié Est du Quart Nord-Est de la section Seize, Township Treize, Rangée Vingt, Est; et la moitié Sud du Quart Nord-Ouest de la section Seize, [illegible].

7o—Terres marécageuses, savoir: toute la Section No Sept, Township Treize, Sud, de la Rangée Vingt, Est, contenant [illegible] acres.

8o—Une certaine portion de terre située en la dite Paroisse St. Charles, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à vingt-sept milles environ au-dessus de cette ville, mesurant cinq arpents de face au dit fleuve, sur quarante arpents de profondeur, entre lignes parallèles [illegible] Telesphore Champagne.

9o—Une étendue de terre située en la dite paroisse St. Charles, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à vingt sept milles environ au-dessus de cette ville, mesurant un arpent de face au dit fleuve, sur quarante arpents de profondeur, [illegible] à la succession de Elod Champagne et à la limite inférieure par la propriété de Richard Taylor.

10o—Une certaine portion de terre en habitation sise à la dite Paroisse St Charles, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ vingt-sept milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, bornée à la limite supérieure par l'habitation de Richard Taylor et mesurant six arpents de face au fleuve sur une profondeur de quarante arpents.

11o—Les terres situées dans le Township Treize Sud de la Rangée Vingt, Est, dans la Paroisse de St. Charles, [illegible] acres.

Les dites étendues et portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent attachées, dépendances et appartenances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Ce crédit étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, [illegible].

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Equin—juil. 1,6,8,11

MCCONNELL vs M. W. WETMORE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19 660.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI cinq de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

L'îlet numéro quatre-vingt-dix-sept, borné par les rues Van Buren, Euphrosine, Troisième et Vénus, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 20 inclusivement.

L'îlet numéro cent, borné par les rues Troisième, Euphrosine, Vénus et Deuxième, contenant vingt-quatre terrains, Nos. 1 à 24 inclusivement.

L'îlet numéro cent huit, borné par l'Avenue St-Jean, les rues Agiald, Violet et le chemin dit "Turnpike Road," contenant quinze terrains, Nos. 1 à 15 inclusivement.

L'îlet numéro seize, borné par les rues Salcedo, de la Douane, Bienville et Gayoso, contenant vingt terrains, Nos. 1 à 20—Conformément au plan dressé par Louis Surgi, arpenteur, daté du 25 d'avril 1849 et déposé en l'étude de O. H. Perry, ci-devant notaire public en cette ville, le 4 mai 1850.

L'îlet numéro cinq, borné par les rues Lopez, Conti, Salcedo et le canal Carondelet contenant six terrains, Nos. 1 à 6 inclusivement.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de Hugh Madden, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 13 avril 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
4 juin—4,13,21—juil 1,5

R. LABRANCHE vs NICHOLAS BECK & al. (Thomas Wharton Collens & Theodule Drouett in solido.)

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 9,025 — En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI huit de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, au Nouveau Faubourg Marigny, désigné par le numéro Dix dans l'îlet numéro Quatre-vingt-cinq, borné par les rues des Champs-Elysées, des Français, des Libéraux et de la Force, mesurant soixante pieds de face à la rue des Français, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ce terrain a été acquis par le défendeur Collens à une vente publique faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, le 30 mars 1858, en vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de février 1858 par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Louis A. Morin vs. ses Créanciers, No 11,977 des dossiers de la dite Cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
7 juin—7,15,24—juillet 1,8

ALMIRA DUBOIS, Administratrice de O. Dubois vs. WILLIAM MISH.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 14,949 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de Juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Wm Mish, à savoir: LA MOITIE INDIVISE à—

Trois certains Terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Poydras, du Camp et Gravier, et désignés par les numéros Deux, Trois et Quatre, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, le 22 d'août 1827.

Le No Deux mesure vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St Charles sur cent vingt-cinq pieds six pouces de profondeur.

Et les Nos Trois et Quatre mesurent, chacun, vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St Charles sur cent-soixante-dix pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.

2o—Et un autre terrain contigu au dit terrain No Quatre sus décrit et mesure, mesure anglaise, vingt-deux pieds six pouces de face à la rue St Charles, sur cent quatre-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné du côté de la rue Gravier par la propriété appartenant à la succession de M. Farrié.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété a été acquise par le défunt O. Dubois et le défendeur Wm. Mish, conjointement de John Hoa, suivant acte au rapport de H. B. Cénas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 janvier 1850.

Saisi, l'intérêt du dit défendeur Wm Mish, savoir: la moitié indivise du loyer échu de la dite propriété jusqu'à la totalité, lequel bail expirera en octobre 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—3, 12, 20, 27 juillet

Succession de James Murphy.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués en conformité au dit compte.

Par ordre de la Cour.
29 juin—30—4,8 juillet
P. E. O'RORKE.

Succession de Suzanne Rouvant—No 313.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués en conformité au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. E. O'RORKE, Greffier.

Succession d'Elbasie Griffon, veuve de Michael Maher—No 29,460.

LES créanciers de la défunte et de sa succession sont notifiés d'avoir à présenter leurs réclamations au bureau de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans dix jours à partir de cette date.
P. E. O'RORKE
2juin—30 et 4 juil

BRADY & PALMER vs. J. R. BARCLAY

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17 313—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé au Bourg Duverge, sur la rive droite du fleuve Mississipi, en cette paroisse, ayant, mesure américaine, quarante-deux pieds six pouces de face à la rue Jackson sur cent vingt-sept pieds de profondeur, à une ligne de profondeur, sur le dit terrain [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 juin—15,24 [illegible]

WILLIAM GOLDING vs. ROBINSON & BRO.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20 [illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, six de juillet 1867, à 5 heures P. M., [illegible] la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles, caves et ustensiles appartenant à la dite succession, [illegible].

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

S. Tulmen, Dunbar & Co. vs. W. W. Smith, R. W. Black et Henry Thompson.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-sept de Juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, de l'Union, Carondelet et Perdido, est désigné par la lettre D, suivant croquis annexé à un acte au rapport de T. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 22 avril 1856.

Le dit terrain mesure trente pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue de l'Union, cent quinze pieds six pouces et quatre lignes de profondeur, sur la ligne latérale, du côté de la rue Baronne limitrophe au terrain désigné par la lettre C, sur ledit croquis, cent treize pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée, à laquelle profondeur la ligne du fond avec la rue de l'Union à angle droit trois pieds dix pouces et un point de la ligne latérale [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en un magasin en briques à trois étages couvert en ardoises, portant le No 47 (aujourd'hui 48) sur la rue de l'Union, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Walter O. Robinson, par acte au rapport dudit notaire Guyol, en date du 12 d'octobre 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 juin 26—6, 15, 20 juillet

W. A. Hurd vs E. Duncan.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,918—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI huit de juillet 1867, à 10 1/2 A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les vins, liqueurs, bouteilles, verres &c., constituant la buvette de l'Hôtel St-James, situé rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 juin—juil. 1 3 5 8

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées sur les rues Joséphine et Chippewa.

Deux magasins et résidences en briques et à narcs sur les deux encoignures des rues Joséphine et Chippewa.

Des bâtisses à un étage et douze grands terrains sur les rues Joséphine et Chippewa.

Deux terrains faisant faces aux rues Water et Levée, entre les rues Washington et Sixième.

JOHN KAISER et al. vs. Mme LOUISA R. KAISER, tutrice et al.—En partage—No 28,821—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI, le 13 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 juin 1867, dossier de la Cour—No 28,824—il sera vendu les propriétés suivantes, savoir:

DIX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Chippewa, St-André et Annunciation, désignés par les Nos 1 à 10, inclusivement, selon un plan dressé par Jas. N. B. De Pouilly, assistant-voyer de la ville, daté le 4 juin 1867.

LE TERRAIN No. 1 forme l'encoignure des rues Joséphine et Chippewa et mesure 44 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur et une façade à la rue Chippewa de 120 pieds. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en briques à deux étages, contenant une maison de résidence et une grocerie, ayant quatre chambres au premier et des dépendances en briques à deux étages ayant deux chambres en bas et deux chambres en haut.

LE TERRAIN No 2 mesure 28 pieds 4 pouces de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

LE TERRAIN No 3 mesure 33 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 4 mesure 33 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage avec cuisine.

LE TERRAIN No 5 mesure 36 pieds 4 pouces de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 149 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 6 mesure 29 pieds 11 pouces de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 147 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

LE TERRAIN No 7 mesure 29 pieds de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 177 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

LE TERRAIN No 8 mesure 42 pieds de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 178 pieds. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 9 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

LE TERRAIN No 10 mesure [illegible] pieds de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

—Aussi—

DEUX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, St-Thomas et Chippewa, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan dressé par Jas. N. B. De Pouilly, assistant-voyer de la ville, daté le 4 juin 1867.

LE TERRAIN No 1 forme l'encoignure des rues Joséphine et Chippewa et mesure 31 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 82 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant un magasin et une résidence, avec dépendances en briques, ayant quatre chambres.

LE TERRAIN No 2 mesure 32 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 82 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une maison en briques à deux étages, ayant deux chambres et dépendances en briques.

DEUX TERRAINS, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouveau Levée, Water, Washington et Sixième, désignés par les lettres A et B sur un plan dressé par Wm. Guillotte, Voyer de la ville.

DEUX TERRAINS, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Water, Levée, Sixième et l'avenue Washington.

LE TERRAIN No 6 mesure 31 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 180 pieds.

LE TERRAIN No 7 mesure 28 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 180 pieds.

Termes et Conditions.

Un dixième du prix de l'adjudication, au crédit de six mois; un dixième à un an; [illegible] avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, [illegible].

Actes de vente par devant J. F. Coffey, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis.

19 juin—13 [illegible] juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes concernent, salut:— Attendu que Madame Mary Orth veuve de Jacob Mars a présenté une requête afin que le Greffier de la Cour dresse un acte de la vente judiciaire de la propriété ci-après décrite, n'ont pas été enregistrés par le greffier de la Cour dans l'affaire de Jane Freer vs. Jacob Mars, [illegible].

Qu'il soit connu à toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, décret, ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans les trente jours à dater de la publication de ce avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le susdit encanteur, le vingt-septième jour d'avril de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 27me jour de février de l'année 1867, dans l'affaire de Jane Freer, femme de Henry Grant, vs. Jane Adlam et Dillon Fleeton, No 27,078, du Docket de cette Cour, à laquelle vente la dite veuve Jacob Mars s'est rendue acquéreur pour le prix de $3,900 00, ainsi que le tout appert du susdit acte de vente passé par devant A. Ducatel, le 18 juin 1867.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits et privilèges, &c. qui s'y attachent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Grands Hommes ou Dauphine, Mandeville, Craps ou Bourgogne. Le dit lot forme l'encoignure des rues Marigny et Grands Hommes ou Dauphine et mesure trente-quatre pieds de face à la rue Marigny sur soixante neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de profondeur et face à la rue Dauphine.

La propriété ci-dessus étant la même que Andrew Fleeton a acquise de Lazare Dorestan Dalcour par acte devant J. Lisbony, notaire, le 13 avril 1855.

Greffe de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce 29 juin 1867.

P. R. O'RORKE, Greffier.
30 juin—juil. 13, 27

ETAT DE LA LOUISIANE—SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes concernent, salut:—Attendu que Edmond Campbell ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, ou la dite vente fut enregistrée le dix-septième jour de juin de l'année 1867, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder, approuvé le 15 mars 1855."

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, décret, ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le huitième jour de juin de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 5me jour d'avril de l'année 1867, dans l'affaire de John Coleman vs. un lot de terre, &c., — No 9627 du docket de cette Cour, à laquelle vente Edmond Campbell s'est rendu acquéreur pour le prix de $1,210 comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE (subdivisée en quatre terrains) située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Ursulines, de l'Hôpital, Rochéblave, et Tonti. L'un des dits terrains forme l'angle des rues des Ursulines et Tonti, et les autres terrains sont contigus et font face à la rue des Ursulines. Les dits terrains, ayant ensemble, mesure française, trente-deux pieds, deux pouces et quatre lignes, sur une profondeur, chacun, de quatre-vingt-huit pieds quatre pouces et deux lignes. Avec les améliorations qui s'y trouvent.

Par ordre de la Cour, WM. WOELPER, Greffier.
22juin—4 et 30 juil.

Henry Keute vs John Bransob.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,924—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] huit de juillet 1867, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de CHAUSSURES situé rue Poydras, près de la rue Front-Levée, dans le Premier District de cette ville. Aussi les MEUBLES et effets qui se trouvent à l'étage au-dessus du café situé à l'angle des rues Fulton et Poydras, même District.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
26 juin—29—3,5,8 juillet

L. A. Praderes vs Leonard Nicholas Jahan.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 19,182 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit description:

Un certain terrain situé au faubourg Tremé, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro DIX-HUIT de l'îlet numéro HUIT, lequel est borné par les rues Derbigny, Claiborne, Lambes et Kerlerec, ayant, mesure américaine, [illegible] pieds de face sur cent pieds, suivant un plan dressé par [illegible] Derbigny, [illegible] daté du 5 juin 1847, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de Theodore P. Devoe, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 20 août 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 juin—[illegible] juil 6,15,20

VENTES A L'ENCAN.

L. E. PERROUX vs PIERRE LACOSTE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,299—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine étendue de terre située sur le fleuve Mississipi, à quatre milles environ au-dessous de cette ville, ayant deux arpents et demi de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté par la propriété appartenant à A. B. C. Lacoste, et de l'autre par la propriété appartenant à H. Edmond Fortier.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur de la manière suivante, savoir: les quatre cinquièmes des deux arpents ci-dessus décrits, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers de feu Casimir Lacoste, suivant acte au rapport de P. Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 13 janvier 1859, et l'autre cinquième par son père le dit Casimir Lacoste, en sa qualité d'héritier pour un cinquième dans sa succession.

Et le demi arpent ci-dessus décrit, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite d'Hypolite Fortier, suivant acte au rapport de dit notaire Lacoste, en date du 7 mai 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 juin—3, 11, 19, 27 juil

RESIDENCE A CARROLLTON.

Mme Veuve Ch. Kerner vs George Kerner et als.

No 3,045.—Deuxième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs, NICHOLAS J. HUEY, Encanteur. Bureau: No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 20 de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable John A. Casabat, Juge de la Deuxième Cour de District Judiciaire de la Louisiane, en date du 3 juin 1867, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre à Carrollton, paroisse de Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Short, Canal Avenue, Levée et Première, No 14, et mesurant 50 pieds de face sur la rue Short sur 127 pieds 6 pouces de profondeur. Les améliorations consistent en une grande maison en bois à deux étages, etc.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente à l'échéance et 8 pour cent de l'échéance à parfait paiement. Les billets devront être subdivisés en coupons. Les améliorations devront être assurées et la police transférée et les 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de procès.

Acte de vente et les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Commagere, notaire public.
9 juin—22 6 14 20 juillet

SUCCESSION DE JACOB S. SOLIS.

Vente importante—31 terrains situés dans un quartier destiné à être un des plus beaux de la ville, à un îlet du marché Keller et à proximité de plusieurs chemins de fer de la ville et des dépôts du chemin de fer de Jackson

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur. Bureau, rue Carondelet, No 20.

IL sera vendu à l'encan JEUDI, le 25 juillet 1867, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 6 juin 1867, No. 2,318, les propriétés suivantes, situées dans le quatrième district de cette ville, appartenant à la succession de Jacob S. Solis:

[Vingt-deux terrains dans l'îlet No 286, borné par les rues Bolte, (maintenant Locust,) Jacob, (maintenant Freret,) Jackson et Joséphine, et désignés par les numéros 1 à 22 inclusivement.

No 1—Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Jackson et Jacob (ou Freret,) mesurant 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Jackson, sur 129 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Jacob (ou Freret.)

No 2—Les lots Nos. 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Jackson sur 129 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur.

No 3—Les numéros 4, 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Jackson sur 129 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur.

No 4—Les lots 7, 8 et 9 mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Jackson, sur 129 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur. Le numéro 9 formant l'encoignure des rues Jackson et Bolte (ou Locust).

No 5—Le lot No 10 mesure 30 pieds 7 lignes de face à la rue Jacob (ou Freret) sur 132 pieds 6 pouces 4½ lignes de profondeur.

No 6—Le lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Bolte (ou Locust) sur 128 pieds 6 pouces 4½ lignes de profondeur.

No 7—Le lot No 12 mesure 30 pieds 7 lignes de face à la rue Jacob (ou Freret) sur 132 pieds 6 pouces 4½ lignes de profondeur.

No 8—Le lot No 13 mesure 30 pieds de face à la rue Bolte (ou Locust) sur 128 pieds 6 pouces 4½ lignes.

No 9—Les lots Nos. 14, 15 et 16 mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Joséphine sur 129 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur. Le lot No 14 formant l'encoignure des rues Jacob (ou Freret) et Joséphine.

No 10—Les lots 17, 18 et 19 mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Joséphine sur 129 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur.

[illegible] Le lot No 21 mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Joséphine sur 129 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur. Le lot No 22 formant l'encoignure des rues Joséphine et Bolte (ou Locust).

Un lot No 296, borné par les rues Solis (ou Locust), Jacob (ou Freret), Joséphine et St Andrew, et désigné par les numéros 1 à 15 inclusivement.

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement. [illegible]

Propriétés de prix dans le Troisième District comprenant des résidences agréables et des terrains de prix pour bâtir dans la rue de la Levée ou le Chemin Public, dans la rue Casacalvo ou Royale et dans la rue Lesseps, près le chemin de fer de la ville.

Succession de Nicholas Goetz, No 28,467.

PAR G. DE FERIET, encanteur. Bureau, No. 62 rue Royale.

MARDI, 16 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 mai 1867 les propriétés suivantes, dépendant de la succession ci-dessus, savoir:

1o—Quatre terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Lesseps, Royale et Poland. [illegible]

Le terrain No. 5 a 39 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Lesseps, [illegible] lignes de profondeur du côté de la rue Chartres.

Le terrain No 6 forme l'angle des rues Levée et Lesseps, [illegible].

Le terrain No 7 A a 32 pieds 6 pouces de face à la rue Lesseps, sur 119 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses qui se trouvent sur ce terrain comprennent une bâtisse basse en bois ayant 3 chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc.

Le terrain No 7 B forme l'angle des rues Lesseps et Chartres, sur la rue Moreau; il a 32 pieds 6 pouces de face à la rue Lesseps, sur 119 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Chartres ou Moreau.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse en bois, portant le No 16 de la rue Lesseps, ayant 4 chambres, 5 cabinets, galerie derrière, cuve, lieux d'aisance, puits, etc.

N. B.—La grande maison qui se trouve sur le No 6 s'étend d'un pied sur le terrain 7 A et laisse une façade, en tout, aux terrains 7 A et 7 B de 64 pieds seulement au lieu de 65 pieds.

2o—Un terrain situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Royale (autrefois Casacalvo) Pologne, Dauphine (autrefois Grands Hommes) et Lesseps, le dit terrain est désigné par la lettre A. [illegible]

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le dit terrain comprennent une maison basse en bois, divisée en deux corps de logis (No 27 de la rue Casacalvo) ayant 4 chambres; dans le fond une bâtisse ayant deux chambres, une cuisine, lieux d'aisance, etc.

3o—Trois terrains situés dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Levée ou Chemin Public, Lesseps, Chartres (autrefois Moreau) et Pologne. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2 et 3.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Levée et Chemin Public et Lesseps; il a 39 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Levée, 76 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur sur la rue Lesseps, 77 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 2.

Le terrain No 2 a 39 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Levée, ou Chemin Public, 77 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 1, 79 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale et 39 pieds 11 pouces sur la ligne du fond.

Les terrains et améliorations comprennent une cuisine basse, en-briques, ayant deux grandes chambres; également, lieux d'aisance, écurie et poulailler.

Le terrain No 3 a 39 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Levée, 79 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 2, 80 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale et 39 pieds 11 pouces sur la ligne du fond.

Le tout d'après des plans dressés par E. N. Judice, architecte et ingénieur civil, et qui seront exposés à la Bourse avant le jour de la vente.

CONDITIONS—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Joseph Cohn, notaire public, aux frais des acquéreurs.
13 juin—22,29—juillet 6,13,16

Succession de Charles J. Bryant, No 28,714.

Dossier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 62.

SAMEDI, le 6 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 9 mars 1867, (dossier No 28,714 de la Cour) la propriété ci après décrite et appartenant à la dite succession.

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 16 de l'îlet No 33 B, compris entre les rues Jackson Joséphine, Howard et Jacob. Le dit terrain a 30 pieds 8 pouces 10 lignes de face à la rue Joséphine, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Cette vente à l'encan étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera.

Conditions—[illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis, par devant A. Héro, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
4juin—4,15,22,29—6juillet

E. Levy et E. F. Trapart contre leurs créanciers et les créanciers de E. Levy & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible] donné aux créanciers de [illegible].

LEGAL NOTICES.

STATE OF LOUISIANA—SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—The State of Louisiana, to all to whom these presents shall come, greeting:

Whereas, Edmund Campbell having purchased at a sale made by the Sheriff of the Parish of Orleans, the property hereinafter described, has applied to the Clerk of this Court, in whose office the deed of sale was recorded on the 17th day of June, A. D. 1867, for a monition or advertisement, in conformity to an act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled, "An act relative to monitions and mode of proceeding," approved the fifteenth day of March, 1855.

Now, therefore, know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana, and of the Sixth District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim to the said property, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time, or manner of sale, or for any other defect whatsoever, to show cause, within thirty days from the day this Monition is first inserted in the public papers, why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the Parish aforesaid on the 8th day of June, A. D. 1867, by virtue of a decree of this Court, rendered on the 5th day of April, A. D. 1867, in a suit entitled, John Coleman vs. a lot of ground, etc., No. 9627 of the docket of this Court, at which sale Edmond Campbell became the purchaser for the price of $1210 cash.

Description of property, as given in the Judicial Conveyance, viz:

A Certain Portion of Ground, subdivided into four lots situated in the Second District of this city, in the square comprised within Ursulines, Hospital, Rocheblave and Tonti streets, one of said lots forming the corner of Ursulines and Tonti streets; said lots having joining and fronting on Ursulines street, with one hundred and twenty-two feet two inches four lines of front, French measure, by a depth each of eighty-eight feet four inches and two lines, with the improvements thereon.

By order of the Court.
WM. WOELPER, Clerk.
jn22 jy6 20

E. Levy and E. F. Trapart vs their Creditors and the Creditors of E. Levy & Co.

STATE OF LOUISIANA—SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—No 19,894.—Notice is hereby given to the Creditors of Elijah Levy and Edmund Francis Trapart, and of E. Levy & Co., that they have filed a petition in the mentioned Court, praying for a respite of six, twelve and eighteen months and that a meeting of said Creditors will be held before Louis Duvigneaud, notary public, on FRIDAY, the 5th day of July, 1867, at 10 o'clock, A. M., for the purpose of taking into consideration and deliberate upon their application for a respite, or to refuse the same, and in the meantime all judicial proceedings against their person and property are ordered to be stayed; and that Fred. Bulsom, attorney at law, is appointed to represent the absent Creditors herein.

By order of the Court.
F. J. LAIZER, Deputy Clerk.
may14

Succession of Marie J Chazal, Widow of Jean Griffon

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS, No.—Notice is hereby given to the creditors of this estate and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification (if any they have or can) why the account presented by Clemence Griffon, testamentary executrix of the deceased, should not be homologated and approved, and the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court,
P. R. O'RORKE, Clerk.
jn 29 jy3

Succession of Suzanne Rouvant.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS No. 333.—Notice is hereby given to the creditors of this estate and to all other persons herein interested to show cause within ten days from the present notification (if any they have or can) why the account presented by the executor of this estate should not be homologated and approved, and the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court,
P. R. O'RORKE, Clerk.
jy 6 30 jy4

Succession of John Louis Lacoste

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS No. 28,730.—Notice is hereby given to the creditors of this estate and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification (if any they have or can) why the account presented by the administrator of this estate should not be homologated and approved, and the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court.
P. R. O'RORKE, Clerk.
jn 28 30 jy4

THE STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—I hereby certify that on the 15th day of June 1867, judgment was rendered in this Court in the following entitled suit, in the words and figures following, to wit: No. 25,305—Mary E. Fisher vs George W. Walker. In this case submitted to the Court for adjudication, by consent of counsel, the law and the evidence being in favor of plaintiff, it is ordered, adjudged and decreed that judgment—a separation of property and a dissolution of the community of acquests and gains heretofore existing between them be and the same is hereby rendered in favor of the plaintiff, Mrs. Mary Elizabeth Fisher, wife of George W. Walker, Jr., her husband; and it is further ordered that the plaintiff recover of the defendant three thousand three hundred dollars, with legal interest on $3300 from the 1st day of January, 1867, until paid and $2500 from the 1st of January 1861, until paid, and a tacit mortgage with the lien and privilege granted by law in favor of women on the property of their husband to secure their dotal, paraphernal and other rights; and it is further ordered that the plaintiff be and she is hereby authorized and empowered to control, manage and attend her own separate property.

Rendered June 15, 1867.
Signed June 24, 1867.
(Signed) E. T. FELLOWES, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of the Court at the city of New Orleans, on this 20th day of June, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and sixty-seven, and of the Independence of the United States the 91st year.

J O CHALON, Deputy Clerk.
je28 jy2 16 23

United States Circuit Court.

FIFTH CIRCUIT AND DISTRICT OF LOUISIANA

Alvin Destrehan, Widow of Amile Chazot, et al. vs. Armand Pitot, et al.—No. 4000.

Fourteen Thousand Acres of Land in the Parish of Vermillion; and Twenty-seven Hundred and Eight Acres of Land in the Parish of St Landry, La.

UNDER and by virtue of the Honorable Circuit Court of the United States for the Fifth Circuit and District of Louisiana, in the entitled suit, viz: A. Destrehan, Widow of E. Chazot, et al. vs. A. Pitot et al., No. 4000, will be offered for sale at the Merchants' Exchange in New Orleans, by M. M. Cohen, Master in Chancery, and sold to the highest bidder, on [illegible] the 1st day of July 1867, according to the terms of Wm. J. McCaulley, now, and pursuant to said Exchange—the property of the heirs of Martin [illegible].

The land in the Parish of Vermillion is situated on both sides of the Bayou Vermillion, or nearly so, and [illegible].

This property will be sold in lots, viz:

IN THE PARISH OF VERMILLION

1st. Lots 31, 32, 35 and 36, T 14 S R 3 E. [illegible]

2d. Lots 43, 44 and 46 in Township 14 S R 3 E, [illegible].

[illegible]

9th. Lot 60, same township, one hundred and sixty (160) acres more or less.

10th. Section 87, T 14 S R 3 E, containing four hundred (400) acres more or less.

11th. Section 90, containing four hundred (400) acres more or less.

12th. Sections 91 and 92, T 14 S R 3 E, and section 91, T 14 S R 3 E, containing twelve hundred (1200) acres more or less.

[illegible]

15th. Section 94, T 14 S R 3 E, from the tract last above described, having a front and depth of forty arpents and containing fourteen hundred and eighty (1480) acres more or less.

16th. Section 84, T 14 S R 3 E, bounded below by the property above described, [illegible].

17th. Lots 40, 41, 42 and 51, same township, each having five arpents front on the East bank of the Vermillion, with forty arpents in depth, together six hundred and forty (640) acres more or less.

18th. Lot 39, T 14 S R 3 E.
19th. Lot 42, T 14 S R 3 E.
20th. Lot 43, T 14 S R 3 E.

These lots adjoin, having a depth of forty arpents, with a front of five arpents each, on the East Bank of Vermillion River, and contain each one hundred and sixty (160) acres more or less.

21st. Lot 3, T. 14 S. R. 3 E.
22d. Lot 27, T. 14, S. R. 3 E.
23d. Lot 28, T. 14, S. R. 3 E.
24th. Lot 15, T. 14, S. R. 3 E.

These four lots will be sold separately; they adjoin. Each has a front of five arpents on East Bank of Vermillion River, and a depth of forty arpents and contain each one hundred and sixty (160) acres more or less.

The land in the PARISH OF ST. LANDRY consists:

1st. A tract confirmed to Jean Baptiste McCarty, containing thirteen hundred and fifty-four (1354) acres, as surveyed by Wm. B. Jackson, United States Deputy Surveyor, on the 27th of June, 1829, situated on the Nementou river, having forty arpents front on the east bank of Nementou river, and bounded [illegible] on the Louisiana. Bounded at the time of survey, by Bartholomew McCarty above, John Monton below and vacant lands in the rear.

2d. A tract confirmed to Edmund McCarty, containing thirteen hundred and fifty-four (1354) acres, as surveyed by Wm B Jackson, United States Deputy Surveyor, on the 28th June, 1829, situated forty arpents from the Nementou river; bounded, at the time of survey, in front by Bartholomew McCarthy, and behind vacant lands. Each of these tracts has been sub-divided into four lots of equal front, and numbered 1, 2, 3 and 4, and will be sold; the purchaser having the privilege to buy all in bulk.

Terms of Sale—Payments to be made in U. S. Treasury notes. One-fourth cash, and the balance in one, two and three years, with six per cent. interest from date of sale, secured by mortgage. Acts of sale and Internal Revenue stamps at the expense of purchasers, before Eustis & Winchester, notaries public in New Orleans.

INSURANCES.

N. O. Mutual Insurance Company

SEVENTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Amount of Premiums unearned 1865		$85,294
Premiums during the year ending 31st December, 1866.		
On Fire Risks	$247,126 25	
On Marine Risks	70,080 74	
On River Risks	64,037 45	
		380,089 44
Total Premiums		$461,383 44
Less: Premiums unearned 31st Dec. 1866	$101,429 00	
Return Premiums	3,459 41	104,888 41
Net earned Premiums		$376,495 03
Losses—		
On Fire Risks	$85,773 43	
On Marine Risks	35,142 93	
On River Risks	35,932 96	
	$219,848 92	
Taxes	13,670 81	
Reinsurance	11,318 08	
General Expenses, less interest account	13,739 77	
Interest on Scrips	34,397 80	292,475 13
Net Profit		$94,009 90

The Company have the following assets:

Bills receivable secured by pledge and mortgage	$189,204 92
Premiums in course of collection	63,566 82
Consolidated or City Bonds	56,450 00
Invested in Gas Light Company	37,700 00
Do. in N. O. City Rail Road Company	3,300 00
Scrips or Mutual Ins Companies	79,725 00
Merchants' Exchange Company	1,000 00
Real Estate	8,079 44
Valette's Dry Dock Company	10,000 00
Cash on hand	57,128 19	$506,215 17
Less: Unclaimed interest on Scrips	6,580 00
Interest due in March on all outstanding Scrips	34,397 80
Claims unsettled	7,855 00	38,842 80
	$467,372 37

STATE OF LOUISIANA.
Parish of New Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered, that on this day, the 9th of January, 1867, before me, the undersigned, Justice of the Peace, in and for the parish aforesaid, personally appeared JULES TUYES, President, and J. W. HINCKS, Secretary of the NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY, of New Orleans, who being duly sworn according to law, did depose and say that the above statement is just and true, and a correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President,
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 9th day of January, 1867.
PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace, Parish of Orleans.

At a meeting of the Board of Directors, held the 7th instant, it was resolved to declare a scrip Dividend of Twenty-five per cent. on the net earned premiums of the Company, for the year ending 31st December, 1866, for which certificates will be issued on and after the 1st of March next. Also to pay, on and after the second Monday in March next, Six per cent. interest on all outstanding Scrips of the Company.

—DIRECTORS:—

G. W. Babcock,	Wm. Stevens,
George Urquhart,	A. Rochereau,
J. A. White,	Charles Lafitte,
W. F. Vredenburg,	J. M. Lapeyre,
T. Bailly Blanchard,	Jules Tuyes,
A. Rochereau	John Gauche.

Jan10 9md

Citizens' Mutual Insurance COMPANY.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Total premiums for the year ending Nov. 30, 1866		$396,315 35
Fire premiums	$251,425 04	
Marine	96,216 61	
River	54,673 70	$396,315 35
Less unterminated risks	47,946 00	
Returned premiums	2,542 06	50,488 06
Net earned premiums		$345,827 29
Losses paid		
Fire losses	$102,194 98	
Marine losses	104,111 32	
River losses	18,047 23	
	$224,353 48	
Re-insurance	10,422 11	
Twenty and twenty-five per cent. returns	30,019 74	
Add expenses, internal revenue taxes, profit and loss, interest on scrip less interest, etc.	31,261 31	296,116 64
Net profits		$39,310 65
Net earned premiums 30th Nov. 1866		$335,427 29
Less amount on which twenty and twenty-five per cent have been returned		176,666 30
Amount participating in profits		$148,761 00

The Company have the following assets:

Bills receivable	$26,186 37
Premiums in course of collection	116,967 05
Invested in bank stocks	71,361 55
Loans on pledges	26,427 76
Loans on mortgage	2,317 00
Invested in railroad bonds	59,862 00
Invested in scrip of insurance company	12,000 00
Cash on hand	9,555 16
	$346,779 29

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
O. GAILLARD, President.
H. CASTAREDE, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of December, 1866.
PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to declare a scrip dividend of Twenty-five per cent on the net earned participating premiums for the year ending 30th November, 1866, for which certificates will be issued on and after the second Monday in February next; and have further resolved to pay six per cent. interest on the outstanding scrip, on and after the second Monday in February, 1866.

TRUSTEES:

J. Lorber,	A. Miltenberger,
A. Verloin DeGruy,	J. Lecomte,
John Gauche,	L. Grand,
Jos. A. White,	T. Avendano,
O. Gaillard,	H. D Meza,
J. A. Bosque,	F. Mathon.

A. Bidault.
Office No. 2 Carondelet street.

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE Co, New Orleans, 61 Camp street.

ELEVENTH ANNUAL STATEMENT of the affairs of the SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS for the year ending December 31, 1866.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1866, viz:		
On Fire Risks	$281,338 30	
On Marine Risks	83,118 66	
On River Risks	293,024 48	
	$658,481 44	
Unterminated Risks, December 31, 1865	63,343 00	$722,824 44
Deduct:		
Unterminated Risks December 31, 1866	66,885 00	
Return Premiums Dec 31, 1866	4,597 16	71,482 16
Net Earned Premiums December 31, 1866		$651,342 28
Losses paid during same period, viz:		
On Fire Risks	$66,277 15	
On Marine Risks	49,518 49	
On River Risks	208,121 68—323,918 32	
Add Reinsurance	4,257 90	
Fifteen, Twenty and Twenty-five per cent discount on premiums	103,399 61	
Amount reserved for unadjusted losses	60,800 00	
Expenses, Taxes, Profit and Loss, less Discount and Interest, etc.	89,997 62	586,563 45
Net Profits		$64,756 83
Net Earned Premiums		$651,342 28
Less Amount of Premiums on which Fifteen, Twenty and Twenty-five per cent, have been returned		322,003 14
Amount of Net Earned Premiums Participating in Profits		$129,339 14

The Company have the following assets viz:

Invested in City and State Bonds valued at	$430,390 00
Invested in Bank and Gas Stocks, valued at	173,000 00
Loans on Pledge	30,500 00
Loans on Mortgage	30,000 00
Bills receivable	26,249 65
Premiums Due in course of Collection	41,982 81
Scrip of other Insurance Companies	14,145 00
Uncurrent Funds	5,790 00
Cash on hand	276,645 92
	$1,036,733 68

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary

STATE OF LOUISIANA.
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this sixteenth day of January, 1867.
G. H. BRAUGN
Second Justice of the Peace Parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of profits, on and after the 11th of February next, and to redeem on and after that date FIFTY PER CENT. of the Scrip of 1858. And they have further declared a Scrip dividend of FIFTY PER CENT. on the net earned participating premiums, of the year ending December 31, 1866, for which certificates will be issued on and after the 15th day of March next.

THOMAS SLOO, President.
JNO. G. GAINES, Vice-President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

—DIRECTORS—

Jno. G. Gaines,	H. T. Lonsdale
Jno. C. Ricks	Sumpter Turner,
E. J. Hart	B. Pierce,
J. H. Stauffer,	J. B. Bres,
Henry Renshaw,	Theo. A. James,
Thos. Sloo,	J. C. Barelli

jan19 1md

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT OF THE

Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans.

NEW ORLEANS, MAY 22, 1866.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company, on the 30th day of April, 1866.

Fire Premiums	$392,134 71	
Marine	128,365 18	
River	506,849 50	$1,027,339 44
Amount of Earned Premiums		895,481 44
Losses paid and estimated		
Fire Loss	$34,692 06	
Marine	79,646 06	
River	249,343 38	
Paid discount in lieu of scrip	79,762 57	
Paid Taxes	35,192 34	
Paid reinsurances	61,207 21	
Profit and Loss, Interest, General Expenses, Stamps, less Discount, &c.	149,166 00	678,730 21
Net Profits		$257,751 23
Amount of Premiums to participate in Scrip Dividend		$404,711 00

The Company have the following Assets:

Notes secured by mortgage	$80,445 00
Loans on pledge of stocks	20,384 00
Bills Receivable	51,155 51
Real Estate	80,000 00
Invested in Consolidated and City Bonds	79,000 00
Invested in Bank Stocks	20,200 00
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account	43,388 2
Valette Dry Dock Company	1,575 00
Due & Premiums in course of collection	166,669 18
Cash on hand	237,430 52
	$647,180 90

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOMAS A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.
Sworn to and subscribed before me this 23d day of May, 1866.
G. H. BRAUGHN,
Second Justice of the Peace Parish of Orleans.

The Company will pay Interest of 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in July next.

The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of SIXTY per cent. on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30th, 1866, for which certificates will be issued on and after the second Monday in August next.

THOMAS A. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

—TRUSTEES—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. T. Budecke,	James I. Heane,
Sam'l B. Newman,	A. Dutfoil,
F. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. Olza,
A. Thomson,	A. B. Reading.

may24

Louisiana Mutual Insurance Co.

THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 28th February, 1867		$838,130 13
Viz—Fire Premiums	$403,778 83	
Marine Premiums	201,377 22	
River Premiums	232,974 08	$838,130 13
Less Return Premiums	$4,413 10	
Less Unearned Premiums	40,294 00	
		$44,707 10
Net Earned Premiums		$793,423 03
Losses Paid:		
Fire Losses	$140,352 80	
Marine Losses	130,989 20	
River Losses	204,175 35	
	$476,517 35	
Reinsurances	43,384 34	
Expenses, Taxes, Interest, Discount, etc.	56,273 87	
Discount in lieu of Scrip	77,770 36	$653,945 92
Net Profits		$139,477 11

The Company have the following Assets:

Invested in Real Estate	$36,850 52
Invested in Mortgages on Real Estate	65,962 50
Invested in City and other Bonds	82,220 00
Invested in Bank and other Stocks	111,055 00
Invested in Scrip of Insurance Companies	121,727 00
Loaned on Pledges	22,150 00
Bills Receivable	34,958 47
Premiums in course of Collection	161,636 51
Cash on hand	162,888 31
	$739,448 31

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA.
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 19th day of March, 1867.
PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to declare a Scrip Dividend of Thirty per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 28th February, 1867, for which certificates will be issued on and after the 1st day of July next.

Six per cent. interest on all outstanding certificates of Scrip will be paid on the second Monday of May, 1867, to the holders thereof or their legal representatives.

CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
J. P. ROUX, Secretary.

—TRUSTEES—

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriere,	Chas. Weisbaar,
Geo. A. Fosdick,	A. Lecourt,
Martin Pitcher,	Frank Williams,
R. Brasier,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violet,
F. Anderson,	D. Piaggio,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A. French,	Harlow J. Phelps,
Geo. W. Dunbar,	Wm. H. Pinckard,
F. F. Stockmeyer,	Henry H. Bryan,
G. W. Hynson,	John S. Wallis
Arch'd Montgomery,	J. B. Ehlers,
Henry J. Voss,	George Foster,
F. Marqueze,	Andrew Stewart,

L. R. Frohler

Office of the Atlantic Insurance Company of New Orleans,
No. 12 Camp street, New Orleans, Jan. 10, 1867.

THIS Company have removed their Office to No. 12 Camp street, (formerly occupied by Messrs. Smith, Newman & Co.) and continue to take Fire, Marine and River Risks on the most favorable terms.

—DIRECTORS—

H. Rigney,	C. M. Soria,
H. H. Bradley,	D. L. Mass,
George W. Mason,	H. Newman,
A. B. Hitchcock,	Alexander Marks
T. M. Arnolds,	J. P. Harrison,
Jas. J. Brennan,	W. R. Greene,
E. J. West,	W. A. Griffy,
W. H. Wendsell,	John H. Kent,
T. Gibson,	C. E. Stayrach,
E. Thomas	

H. RIGNEY, President,
A. D. GRIEFF, Vice President.
E. HARVEY, Secretary.

Bank of America,
NEW ORLEANS, June 26th, 1867.

FROM and after the 1st of July next, this Bank will be opened from 9 a. m. to 3 p. m., until further order.
J. E. MORTIMER, Cashier.

AUCTION SALES.

C. E. FORTIER'S SALES.

Valuable Square of Ground on Canal street, Between Gayoso and Salcedo.

SUCCESSION OF PHILIP WILLIAM HEINS AND HIS WIFE, LOUISA DIRKER

BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer, Office No. 37 Exchange Alley.

TUESDAY, 9th July, at 12 o'clock M., will be sold at the Merchants and Auctioneers' Exchange, on Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated the 12th of June, 1867, the following described square of ground, viz.—

That valuable SQUARE OF GROUND bounded by Canal, Customhouse, Gayoso and Salcedo streets, divided into twenty-four lots, numbered from 1 to 24.

Lots Nos. 1, 2, 3 and 4 measure 28 feet 4 inches and 2 lines front on Canal street, by a depth of 126 feet 8 inches.

Lots Nos 5 and 6 measure each 28 feet 4 inches and 2 lines front on Canal street by 136 feet 8 inches in depth.

Lots Nos. 7, 8, 9 and 10 measure each 28 feet 4 inches and 2 lines front on Canal street, by 136 feet 8 inches in depth.

Lots Nos. 11 and 12 measure each 30 feet front on Gayoso street by 113 feet 5 inches in depth.

Lots Nos. 13, 14, 15 and 16 measure each 28 feet 4 inches and 2 lines front on Customhouse street, by a depth of 126 feet 8 inches.

Lots Nos. 17 and 18 measure each 28 feet 4 inches and 2 lines front on Customhouse street by a depth of 136 feet 8 inches.

Lots Nos. 19, 20, 21 and 22 measure each 28 feet 4 inches and 2 lines front on Customhouse street by 136 feet 8 inches in depth.

Lots Nos. 23 and 24 measure each 30 feet front on Gayoso street by 113 feet 5 inches in depth.

This Square of Ground was purchased by deceased, P. W. Heins, at a sale made by the United States Marshal, on the 7th of June 1865 in the matter of the United States vs. John Slidell.

Terms—One-half cash, in United States Treasury notes, payable on the spot, and for the balance notes at one year, with interest, and secured by mortgage and privilege, at eight per cent. interest from date until payment. Acts of sale, including Internal Revenue stamp, before E. R. Hogan, notary public, at the expense of purchasers.
jy4 27 29 jy5 10 1s

Valuable Property in the Second District.

Succession of Celeste Marigny.

BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer, Office, No. 37 Exchange Alley.

SATURDAY, 20th July, 1867, at 12 o'clock M., will be sold at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated June 15th, 1867, the following described property:

A LOT OF GROUND in the Second District of this city, in the square bounded by Barracks, Hospital, Miro and Tonti streets, measuring French measure, 30 feet front on Barracks street by 145 feet in depth, between parallel lines, designated by No. 18, together with a gallery, kitchen, a 1 story and other improvements.

Terms—Cash in U. S. Treasury notes.

The purchaser to assume payment of taxes for the year 1867.

Act of sale before Octave De Armas, notary public, at the expense of the purchaser, including U. S. Internal Revenue stamp.

JUDICIAL SALES.

R. Labranche vs. Nicholas Beck et al., Thos. Wharton Collens and Theodule Drouett, in solido.

THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS, No. 9025—By virtue of an alias writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Third District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on MONDAY, the 8th day of July, 1867, at 12 o'clock M., the following described property, to wit:

ONE LOT OF GROUND in the Third District of this city, in the new suburb Marigny, designated by the number Ten, in the square number Eighty-five, bounded by Elysian Fields, Frenchmen, Liberal and Force streets, measuring sixty feet front on Frenchmen street by one hundred and twenty feet in depth.

Being the same property which the defendant Collens acquired at a sheriff's sale made by the Sheriff of the Parish of Orleans, on the 30th day of March, 1858, by virtue of an order of sale rendered on the 25th of February, 1858, by the Honorable Third District Court of New Orleans, in the matter of Louis A. Morin vs. His Creditors, No. 11,977 of the docket of said Court.

Seized in the above suit.
Terms—Cash, on the spot.
HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.
je7 15 24 jy1 8

The Louisiana Mutual Insurance Company vs Antonio Costa.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 19,579—By virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans in the above entitled suit, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on SATURDAY, the twenty-seventh day of July, 1867, at 12 o'clock M., the following described property, viz.—

1. LOT NO. ONE HUNDRED AND THIRTY-TWO in square Twenty-two, lying being and situated on Craps street, between Spain and Mandeville streets, in the Third District of the city of New Orleans; said Lot fronting thirty-two feet on Craps street and running one hundred and fifty feet in depth, with all the buildings and improvements thereon, acquired by defendant from Joseph A. Diaz by deed under private signature, dated the 12th May, 1860, registered in the Conveyance office in book 82, folio 203.

The buildings and improvements comprise a one story frame house, a single room, No. 524 Craps street.

2. A CERTAIN LOT OR PARCEL OF GROUND situated in the Third District of this city, in the square bounded by Prosper, Arbony, Solidelle and Annette streets, designated by the number Fifty-five, as per plan drawn by John Brill, architect, on the 3d of April, 1849, deposited in the office of H. P. Caire, late a notary public in this city, under the No. 41 of the book of plans, Book No. 2.

The said lot measuring thirty-one feet five inches and five lines front on Prosper street, by a depth of one hundred and sixty feet one inch four lines, between parallel lines, English measure. The same having been acquired by the defendant from said Joseph A. Diaz, by act under private signature, dated 17th March, 1858, registered in the Conveyance office in book 83, folio 203.

The buildings and improvements consist of one frame tenement.

Seized in the above suit.
Terms—Cash, on the spot.
HARRY T HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.
je26 jy3 12 20 27

STATE OF LOUISANA, PARISH OF ORLEANS. CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, THAT ON THIS TENTH DAY of April in the year of our Lord, one thousand eight hundred and sixty-seven, and of the Independence of the United States of America the ninety-first, before me, WILLIAM JOSEPH CASTELL, a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana aforesaid, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of Corporations, they have covenanted and agreed, and do by these presents form themselves into and constitute a corporation for the object and under the articles following, to wit:

ARTICLE I.

The name and style of the Association shall be the MISSISSIPPI VALLEY NAVIGATION COMPANY.

ARTICLE II.

The place of business and legal domicil of this Corporation shall be located in the City of New Orleans.

ARTICLE III.

The object of this Association is to construct and maintain one or more Steamboats to run on the Mississippi river or its tributaries, for the purpose of carrying Freight and Passengers, and generally to transact any business connected therewith.

ARTICLE IV.

The President of the Association is hereby authorized to sign all writs, and citation may be served.

ARTICLE V.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Five Hundred Thousand Dollars, represented by Five Thousand Shares of One Hundred Dollars each, of which [illegible] to be paid at the time of signing, and the remainder shall be paid at the times and in the manner determined by the Board of Directors, [illegible] on thirty days' notice.

ARTICLE VI.

This Association shall commence operation as soon as Fifty Thousand Dollars of the capital stock is subscribed, and immediately thereafter the stockholders shall elect five Directors, [illegible] who shall hold office for one year, and each stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock, [illegible] by proxy.

ARTICLE VII.

That in case it should become necessary to place this Company in liquidation, the liquidation shall be made by three Commissioners, to be elected by the stockholders, [illegible].

ARTICLE VIII.

The Board of Directors, as soon as practicable after their election, shall elect from among their number a President, a Vice-President, and appoint a Secretary, Superintendent, and such other officers as they deem necessary, the two first of which shall be from their own number.

ARTICLE IX.

This Association shall have a corporate seal, the device of which shall be a steamboat and name of the Corporation traced thereon.

ARTICLE X.

The term for which this Corporation is formed shall be twenty five years.

ARTICLE XI.

That should any subscriber refuse or neglect to pay punctually his or her installment of installments as the same mature and fall due, interest thereon at the rate of eight per cent. per annum should be added thereto from maturity until payment, and if any subscriber neglects or refuses to pay his or her installments within thirty days after the specified time of payment the Board of Directors shall have the right of selling any share or shares, upon which any instalment may be due, to be sold at public auction or otherwise after ten days previous notice thereof by advertisement in one or more newspapers in this city.

ARTICLE XII.

This corporation shall adopt such By-Laws hereafter as they may deem proper and necessary not inconsistent with this act.

The parties to this act are

DAVID DE HAVEN
DAVID C. MARTIN,
FRANK BAKER,
THOMAS O. RHETT
JOHN D. STRONG,
JOHN A. WEST,
LEE CRANDALL,
A. W. FAULKNER.

This done and passed in my office, at New Orleans aforesaid, the day, month and year first above written in the presence of Charles E. Lenes and Theodore Renshaw, witnesses of lawful age, domiciliated in this city who have hereunto signed their names with the parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.

(Signed)
D. DeHAVEN,
D. C. MARTIN,
F. BAKER,
THOS. O. RHETT,
A. W. FAULKNER,
JOHN D. STRONG,
JOHN A. A. WEST,
LEE CRANDALL,
CHAS. E. LENES,
THEO. RENSHAW,
W. J. CASTELL, Notary Public.

A True Copy. W. J. CASTELL, Notary Public.

New Orleans, April 10, 1867. ap11 1f

O. B. GRAHAM & CO.,

139..........GRAVIER STREET..........139

Between Camp and St. Charles Streets.

Importers of Foreign and Domestic DRY GOODS,

Agent for the York Street Flax Spinning Company of Belfast.

RESPECTFULLY call the attention of the trade to their very Extensive Stock now in store and arriving by first vessels from Europe, consisting of the following: Irish Linen, Printed Linen, Pillow Case Linen, Linen Sheeting, Drawer Linen, Linen Shirts and Shirt Fronts, Brown and Bay Linen, Linen Checks, Plantation Linen, White and Brown Linen Netting, Linen Cambric Handkerchiefs, Lady Lawns, White Lawns, Printed Lawns, Damask in piece, Damask Cloths, Napkins and Towels, Diapers, Brown and Bleached Huckabuck, Drillings, Ducks, Hollands, Burlaps, Bobinets, Swiss Muslins, Tarlatan Checks, Prints, Turkey Red Ginghams, [illegible] Cotton and Flax Thread, etc.

DISEASES.

MR. F. GAUDBOZ, Druggist, from the Paris school, reminds his friends and the public that he attends, as heretofore, to the treatment of Secret and Cutaneous Diseases. All syphilitic diseases, (old and new) Gleets, Ulcerations, Sores, Eruptions, Pimples on the skin and all Diseases arising from impure blood (in both sexes) have been most successfully treated for the last ten years. Sure cure of Gleeting in twelve days.
F. GAUDBOZ, Druggist,
Corner Orleans and Bourbon streets.

LEEDS'S FOUNDRY (ESTABLISHED IN 1825)

Corner of Delord and Fouché Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Sewell Screws, Gin Gear, [illegible] Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Work, and every description of Machinery for the South.
LEEDS & CO.

JACOB OTT, Carpenter.

Special attention given to REPAIRING of STORES and DWELLINGS.

Cisterns Made and Repaired.

[illegible] Corner at 23 Tivoli Circle, or at L. DURAND corner [illegible]

Notice.

THE creditors of the succession of the late ADOLPHE [illegible] are hereby notified to make their claims [illegible].
MARTIN BLACHE, Executor of the deceased, No. 20 Exchange Alley.

Value of Foreign Coins.

The following is "a synopsis of the value of foreign specie moneys in the money terms and gold of the United States," prepared officially at the United States Mint, and used at the Treasury Department in Washington:

COUNTRIES.		VALUE.
Austria	Silver Florin, (100 Kreutzers)	$ 4808
		$.19455
Belgium	Silver Franc	$.7081
Bolivia	Silver Dollar	$.115
Brazil	Milrei (1000 Reis)	$.70
Bremen	Thaler (72 Grote)	
Buenos Ayres	See New Granada and Mexico.	
Central America	Doubloon	$15 747
	Gold Dollar	$.9842
	Four Dollar Piece, 6 Escudos	$3.68
Chili	Gold Dollar	$.0165
China	Tael	$1.48
	Mexican Dollar (The Chop Dollar has no standing value)	$1.05
Denmark	Silver Rigsdaler (6 Marks)	$.5483
Ecuador	Dollar (8 Reals)	$.0
Egypt	Piastre	$.05
England	Pound	$4.4
France	Franc (Fractional gold)	$.193
	(See Belgium. Silver)	$.1935
Germany	Thaler (30 Groschen)	$.722
	Austrian Florin (100 Kreutzers. (See Austria)	$.4803
	Southern Florin (60 Kreutzers)	$.412
Greece	Drachm (100 Lepta)	$.1725
Hamburg	Mark Banco (16 Skillings)	$.3543
India	Rupee (16 Annas)	$.4
Italy	Lora of Sardinia	$.193
	Lora of Florence	$.196
	Scudo of Rome	$.05
	Ducat of Naples	$.8274
Japan	Itzebu	$.34
	Mexican Dollar	$1.05
Mexico	Doubloon	$15.57
	Gold Dollar	$.9842
	Silver Dollar	$1.05
Morocco	Bonou	$.90
Netherlands	Guilder	$.4057
New Granada	Peso (10 Reals)	
	Condor	$.965
		$.773
Peru	Same as Bolivia.	
Portugal	Milreis (1000 Reis)	$1.08
Prussia	Thaler (30 Groschen) See Germany	
Russia	Rouble (100 Copecks)	$.777
Spain	Real (100 Centimes)	$.5
Sweden	Rigsdaler (Riksmyntet) (Rigsdaler Specie Daler)	$.269
Switzerland	Franc (100 Rappen) see France	
Tunis	Piastre	$.125
Turkey	Piastre (100 Paras) gold	$.0435
	silver	$.043

Bank Directory.

Bank of America corner of Canal and Exchange Place—A M Fortier, President; J. E. Mortimer, Cashier.

Canal Bank corner of Gravier and Camp—G. Jonau, President; C Dyosville, Cashier.

Crescent City Bank No 103 Canal street up stairs—John Pemberton, President, Charles Fannin, Cashier.

Citizens' Bank corner of Royal and Custom house—J. G. Gaines, President, J. L. Degery, Cashier.

First National Bank No. 47 Camp street—D. B. Forbes President; — Vice President, Louis Mier, Acting Cashier.

City National Bank corner Magazine and Natchez Alley—G. W. Gorman, President; Jules Conrad, Cashier.

City Bank of New Orleans, No. 15 Commercial Place—Richard Lee Manager.

Bank of Louisiana in liquidation, corner Royal and Conti—Ambrose Lanfear, President; J. F. Irvine, Cashier.

Louisiana State Bank, corner of Royal and Conti—J. A. Blain, President; [illegible] Cashier.

Mechanics and Traders Bank, No. 16 Canal street—Walter G. Robinson President; G. Cashier.

Bank of New Orleans, corner of Charles and Union streets—Frank Williams President; A. Duchiron, Cashier.

Pike, [illegible] Bank, No. 17 Camp street.

Southern Bank [illegible]

[illegible] Camp street.

Smith, Newman & Co, corner Camp and Common streets.

[illegible] Camp street—W. R. Whitaker, Agent; Thomas James, Agent.

Union Bank of Louisiana, No. 10 Canal street—F. E. Lavillebeuvre, President; Freret, Cashier.

Merchants and Citizens National Bank, corner of Camp and Common street.

Louisiana National Bank, Common street, near Camp—James Robb, President; J. W. Carroll, Vice President, and Wm. Belden, Cashier.

New Regulations Concerning Stamp Duties

Commissioner Rollins of the Internal Revenue Bureau [illegible] after the 1st of March 1867, and the laws and regulations concerning the purchase and use of Internal Revenue Stamps.

In all cases where an adhesive stamp is used for denoting the stamp duty upon an instrument, the person using or affixing the same must write thereupon the initials of his name, and the date on which the same is attached or used, so that it may not again be used. And if any stamps shall be cancelled otherwise than as herein provided, the instruments shall be deemed not properly stamped.

Attention must be directed to [illegible] except in the case of proprietary stamps [illegible] recognized as legal.

A person who holds unstamped instruments, founded upon a Confederate currency consideration will be allowed to affix the stamp thereto as he may be [illegible] the proper [illegible] the Internal Revenue Bureau [illegible].

[illegible]

A penalty of fifty dollars is imposed upon every person who makes, signs or issues, or who causes to be made, signed or issued any paper of any kind or description whatever, or who accepts, negotiates or pays, or causes to be accepted, negotiated or paid, any bill of exchange, draft or order, or promissory note for the payment of money without the same being duly stamped, or having thereupon an adhesive stamp for denoting the tax chargeable thereon, with intent to evade the provisions of the Revenue Act.

A penalty of two hundred dollars is imposed upon every person who pays, negotiates or offers in payment or receives or takes in payment, any bill of exchange or order for the payment of any amount of money, drawn or purporting to be drawn in a foreign country but payable in the United States, until the proper stamp has been affixed thereto.

A penalty of fifty dollars is imposed upon every person who fraudulently makes use of an adhesive stamp to denote the duty required by the revenue act, without effectually cancelling and obliterating the same in the manner required by law.

Attention is particularly called to the following extract from section 155 of the act of June 30, 1864, as amended by the act of July 13, 1866:

"If any person shall wilfully remove or cause to be removed, alter or cause to be altered, the cancelling or defacing marks on any adhesive stamp, with intent to use the same, or to cause the use of the same, after it shall have been once used, or shall knowingly or wilfully sell or buy such washed or restored stamps, or offer the same for sale, or give or expose the same to any person for use, or knowingly use the same or prepare the same with intent for the further use thereof, or if any person shall knowingly and without lawful excuse (the proof whereof shall be on the person accused) have in his possession any washed, restored, or altered stamps, which have been removed from any vellum, parchment, paper, instrument or writing, then, and in every such case every person so offending, and every person knowingly and wilfully aiding, abetting, or assisting in committing any such offence as aforesaid, shall on conviction thereof, * * * be punished by a fine not exceeding one thousand dollars, or by imprisonment and confinement to hard labor not exceeding five years, or both, at the discretion of the court."

It is reported that persons in various parts of the country, and under various pretexts, are collecting cancelled stamps, and, as it is believed, for the purpose of removing the cancelling marks therefrom and preparing them for further use.

All revenue officers have been directed to give this matter their special attention, to acquaint the people with the true object for which such stamps are collected, and with the penalties incurred by all who aid, abet and assist in the commission of the offence. It is believed that many stamps are gathered from persons who are ignorant of the use to which they are to be put, and innocent of all intent to defraud the revenue.

The fact that a person is collecting stamps which have once been used is sufficient to arouse strong suspicion, and calls for an immediate investigation; and the possession of washed, restored or altered stamps is prima facie evidence of guilt. No pains should be spared to insure the detection and punishment of the guilty parties.

It is not lawful to record any instrument, document or paper required by law to be stamped, or any copy thereof, unless a stamp or stamps of the proper amount have been affixed and cancelled in the manner required by law; and such instrument or copy, and the record thereof, are utterly null and void, and cannot be used or admitted as evidence in any court until the defect has been cured as provided in section 158.

Legal Rates of Interest.

The following are legal rates of interest in the several States of the Union:

Maine, 6 per cent.
New Hampshire, 6 per cent.
Vermont, 6 per cent., except upon railroad notes or bonds, which may be 7 per cent.
Massachusetts, 6 per cent.
Rhode Island, 6 per cent.
Connecticut, 6 per cent. By the law of May, 1864, banks are prohibited, under a penalty of $500, from charging, directly or indirectly, over 6 per cent.
New York, 7 per cent.
New Jersey, 6 per cent.
Pennsylvania, 6 per cent.
Delaware, 6 per cent.
Maryland, 6 per cent.
Virginia, 6 per cent.
North Carolina, 6 per cent.
South Carolina, 7 per cent.
Georgia, 7 per cent.
Alabama, 8 per cent.
Arkansas, 6 per cent. Special contracts in writing, in this State, will admit of interest not exceeding 10 per cent.
Florida, 6 per cent. On special contracts 8 per cent. is allowed.
Illinois, 6 per cent previous to 1857, and 10 since that time.
Indiana, 6 per cent.
Iowa, 6 per cent. On special contracts and judgments 10 may be charged.
Kentucky, 6 per cent.
Louisiana, 5 to 8 per cent.
Michigan, 7 per cent. It is lawful to stipulate for any sum not exceeding 10 per cent.
Mississippi, 6 per cent. Since March, 1856, 10 per cent is allowed on special contracts.
Missouri, 6 per cent. Parties may agree for any sum not exceeding 10 per cent.
Ohio, 6 per cent., and interest over this rate is illegal.
Tennessee, 6 per cent.
Texas, 8 per cent. Special contracts to 12 per cent.